HABILITATION ELECTRIQUE

H2 - HC / Recyclage

Le recyclage de la formation habilitation électrique est nécessaire pour maintenir son habilitation sur une périodicité de **3 ans**, comme indiqué dans la norme NF-C-18510, en prenant en compte l'évolution des réglementations et des techniques.

Cette formation règlementaire répond à vos attentes

PROGRAMME

- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites.
- ✓ Les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
- ✓ Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique.
- ✓ Les équipements de protection collective.
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
- ✓ Les opérations de la consignation et les documents associés.
- ✓ Les documents applicables dans le cadre des opérations.
- ✓ Les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
- ✓ Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie.

EVALUATION

- ✓ Evaluations théorique et pratique.
- ✓ Attestation de fin de formation.

Public

- ✓ Exécutant et chargé de travaux hors tension en haute tension. Toutes personnes devant réaliser la consignation pour travaux sur des installations électriques haute tension et ayant déjà reçu une formation il y a 3 ans ou plus.

Pré requis

- ✓ Avoir effectué la formation initiale H2 – HC depuis moins de 3 ans.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Maintenir et actualiser les compétences en sécurité nécessaires au personnel électricien ayant besoin de gérer ou d'assurer des travaux d'ordre électrique en haute tension sur des installations électriques ou dans leur voisinage et effectuer la consignation avec les mesures de sécurité correspondante.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Durée

- ✓ 14h00

Coût

- ✓ 880 € / Personne en interentreprises.

En interentreprises :
L'ouverture du stage est soumis à un seuil minimum de 4 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement à votre disposition pour conduire la politique de formation la mieux adaptée à votre entreprise ? Consultez les règles de prise en charge d'AKTO et les co-financements possibles selon votre projet ? Contactez votre référente AKTO, Madame Laure BARNOUIN : 06 90 68 65 49 - laure.barnouin@akto.fr

Route de la Pointe Blanche - BP 4308 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon ☎ **: 05 08 41 02 10** **E-mail : contact@afc-spm.com**
N° de déclaration préalable : 05973155297 **Site : www.afc-spm.com**